



**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL
DU KREMLIN-BICÊTRE**

Musique, Danse & Théâtre

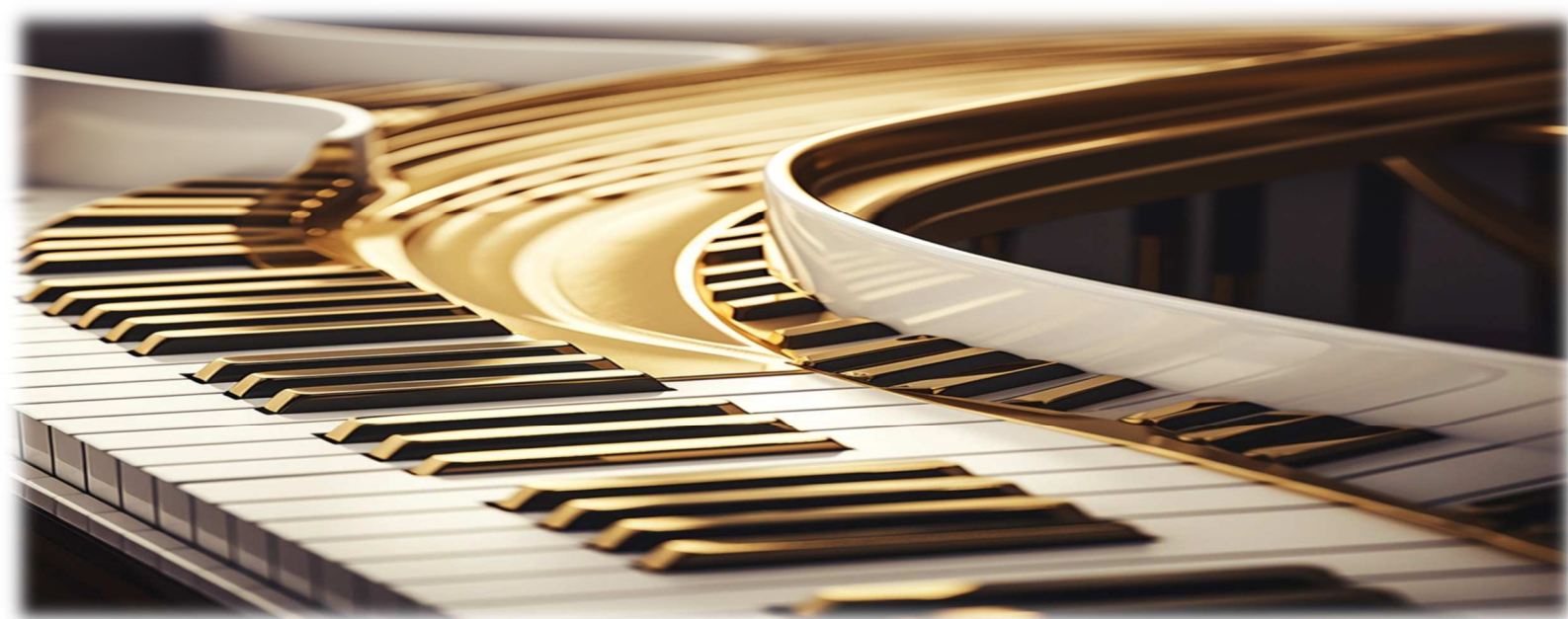
Etablissement classé par l'Etat

Règlement pédagogique

TABLES DES MATIERES

Préambule	3
Missions Statutaires.....	3
Textes cadres	4
I. Principes généraux.....	5
Missions du conservatoire	5
Des missions générales aux objectifs pédagogiques	6
Structure des parcours d'apprentissage.....	7
Nature du parcours – diplômant, non diplômant.....	7
Modalités de suivi, d'évaluation et de certification pédagogique	9
Fonctionnement des outils pour le suivi de l'élève	9
Principes généraux pour l'évaluation et pour la validation des acquis.....	10
III. Phases d'éveil et d'initiation.....	12
IV. Parcours en Danse	13
Parcours étude	13
Cycle 1	13
Cycle 2	14
Cycle 3	14
Autres parcours	15
Parcours Personnalisé sur Contrat.....	15
Parcours Adapté	15
Danses urbaines.	16
Principaux dispositifs pédagogiques complémentaires	16
Stages.....	16
Modules complémentaires.....	16
V. Parcours en Musique	17
Parcours étude	17
Cycle 1	17
Cycle 2	17
Cycle 3	18
Cycle de préprofessionnalisation.....	18
Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)	18
Cycle spécialisé	18

Autres parcours	18
Parcours personnalisé sur contrat	18
Parcours adaptés	19
Principaux dispositifs de pratique collective	19
Pratiques collectives en grand groupe.....	19
Musique de chambre.....	19
Cours de formation et culture musicale.....	19
VI. Parcours en Théâtre	20
Parcours études.....	20
Cycle 1 de détermination.....	20
Cycle 2 Enseignement des bases	20
Cycle 3 Approfondissement des acquis.....	21
Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)	21
Parcours non diplômants	21
Parcours programme.....	21
Parcours adapté.....	21
VII. Double-parcours	22
VIII. Centre de Ressources	22



Préambule

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Kremlin-Bicêtre propose un enseignement artistique initial structuré et progressif visant à former prioritairement les amateurs éclairés de demain. Il assure également une formation permettant de s'orienter vers la professionnalisation.

Le règlement pédagogique fixe les orientations pédagogiques de l'établissement, ainsi que la structure des parcours¹ proposés au conservatoire dans les trois spécialités artistiques et culturels du spectacle vivant, Musique, Danse et Théâtre. Le cheminement des élèves est ainsi balisé, grâce à la définition des grandes étapes de leur formation en termes d'accès, d'évolution et de validation, d'une manière générale puis parcours par parcours. L'harmonisation des contenus et des objectifs permet ainsi une cohérence des approches, et garantit un socle commun de compétences et de connaissances.

Ce règlement est ici dans la version votée le **XX/XX/XXXX** par le Conseil Territorial, sur avis conforme du Conseil d'Établissement et du conseil pédagogique. Des corrections peuvent lui être apportées d'une année sur l'autre, selon la procédure définie par le Règlement Intérieur.

Le règlement pédagogique est mis à disposition des élèves et de leurs parents qui doivent en prendre connaissance.

Missions Statutaires

Le Conservatoire du Kremlin-Bicêtre est classé par l'État. Il est spécialisé dans l'enseignement de la danse, de la musique et du théâtre, en y associant la diffusion et la création.

Ses missions sont définies par l'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères de classement par l'Etat des établissements d'enseignement artistique :

« 1° Des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus. À cette fin, les établissements favorisent l'orientation des élèves tout au long de leur formation. Ils accompagnent leur projet et développent des collaborations entre spécialités artistiques, notamment lors des phases d'éveil et d'initiation ;

2° Des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, notamment dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement, de classes à horaires aménagés, d'ateliers, de jumelages, de chartes départementales de développement de la pratique chorale et vocale ou de dispositifs similaires en danse et en art dramatique ;

3° Des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté. »

¹ Les *parcours* englobent à la fois les cursus diplômants et non diplômants. Pour plus de simplicité, il n'est plus fait mention du mot *cursus*, le mot *parcours* est utilisé.

Textes cadres

En tant qu'établissement classé par l'Etat, le Conservatoire du Kremlin-Bicêtre inscrit son fonctionnement pédagogique et administratif dans les textes de référence nationaux dédiés, notamment :

- La Charte de l'enseignement artistique spécialisé (2001)
- La Charte de l'Éducation Artistique et Culturelle (2018)
- Le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) Danse, Musique, Théâtre de 2023
- L'article L216-2 du code de l'éducation
- Le décret n°2006-1248 du 12 octobre 2006, *relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique*
- L'arrêté du 19 décembre 2023, *fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.*



I. Principes généraux

Missions du conservatoire

Le champ d'action du conservatoire se décline en deux missions, complémentaires et étroitement articulées :

- **Une mission d'enseignement artistique spécialisé**, mission historique des conservatoires, proposant aux différents publics inscrits une formation à la pratique régulière d'une spécialité artistique pouvant, le cas échéant, permettre l'accès aux cycles préparant à l'enseignement supérieur (C.P.E.S).
- **Une mission d'éducation artistique et culturelle**, visant la conception et la mise en œuvre de différents types d'actions en direction de publics non-inscrits au conservatoire – *tous publics, milieu scolaire, structures de petite enfance, établissements et collectivités diverses, etc.*

Trois axes complémentaires découlent de ces deux missions :

- **Un axe de formation personnelle et globale de l'élève**, *dans ses aptitudes fondamentales, cognitives, émotionnelles, relationnelles et corporelles, visant son épanouissement.*
- **Un axe de formation artistique de l'élève**, *ouvrant à une multitude de répertoires, langages et conceptions des arts de la scène ; en vue de développer les savoir-faire, savoir-être et connaissances nécessaires à son épanouissement artistique.*
- **Un axe de diffusion artistique et de mise à disposition de ressources artistiques et culturelles**, *permettant d'animer la vie artistique du territoire grâce aux prestations des élèves, dans une diversité de lieux et devant différents publics, en cohérence avec leurs apprentissages ; et de développer une offre à destination des amateurs.*

Ces axes prennent corps au travers de chaque dispositif et visent, à l'issue de la formation reçue au conservatoire, à rendre l'élève autonome et acteur de sa vie culturelle et citoyenne.

Structuration pédagogique

Pour la mise en œuvre de ces axes, les enseignants s'organisent en une ou plusieurs équipes pédagogiques, chargées d'accompagner l'élève dans son apprentissage. Ce travail collectif des enseignants apporte une pluralité de regards, d'expériences et d'échanges qui concourent à la qualité et la richesse de l'enseignement et de l'innovation pédagogique, tout en garantissant la cohérence des différentes approches et des différents parcours au sein de l'établissement et dans son rayonnement.

Dans un objectif de cohérence globale de ses propositions pédagogiques, les équipes du Conservatoire placent les objectifs suivants comme des priorités, guidant l'évolution de l'établissement :

- Offrir une **diversité de parcours** possibles pour les élèves
- Placer l'élève dans une **démarche de projet** artistique, personnel ou collectif
- **Pratiquer la scène aussi souvent que possible** et dans des formats variés
- Assurer à la **pratique collective** une place prédominante
- Encourager la **diversité** des esthétiques, l'**interdisciplinarité** et la **transdisciplinarité**
- Lui permettre de **développer sa capacité de spectateur/auditeur/créateur actif**

Des missions générales aux objectifs pédagogiques

Quel que soit le parcours choisi par l'élève au conservatoire (voir section I-C), les équipes pédagogiques visent, en cohérence avec les aptitudes, les besoins et les souhaits des élèves, le développement des compétences suivantes, réparties en quatre champs :

Épanouissement et implication de l'élève

S'impliquer dans son apprentissage en y investissant de son temps et en l'organisant.

Coopérer et partager avec autrui ; camarades comme enseignants.

Affiner et expérimenter ses facultés mentales, émotionnelles, corporelles, relationnelles.

S'impliquer dans les institutions et établissements culturels.

Acquisition d'une culture générale et artistique

S'approprier les composantes du langage artistique pour les mettre au service de son expression.

Mobiliser des notions historiques, contextuelles, politiques et philosophiques liées à sa pratique artistique.

Se nourrir de découvertes artistiques et scéniques en lien avec le spectacle vivant.

Technicité et expression dans la discipline

Développer une habileté artistique grâce à la construction d'une technicité adaptée.

Pratiquer sa discipline dans des formats variés.

Mobiliser des connaissances liées à son corps et, le cas échéant, à son instrument.

Pratique artistique et scénique

Se produire régulièrement sur scène, dans divers formats et divers lieux.

Aller au contact d'autres arts, d'autres artistes, partager son art avec tous les publics.

Se préparer, mentalement, émotionnellement et corporellement à entrer sur scène.





Structure des parcours d'apprentissage

L'élève s'inscrit dans une ou plusieurs disciplines, dont l'apprentissage s'incarne dans une diversité de formats pédagogiques.

Nature du parcours - diplômant ; non diplômant.

Les différents parcours permettent aux élèves de choisir, selon leur vécu et leurs souhaits, la manière la plus adéquate pour eux d'accéder aux ressources du conservatoire.

Phase d'éveil et d'initiation (facultative)

La phase d'éveil et d'initiation sensibilise et familiarise progressivement l'élève avec les arts et ses perceptions, ainsi qu'avec un vocabulaire artistique puis une discipline en particulier, afin de faire naître sa curiosité, le rendre acteur de ses choix, et le préparer à intégrer un premier cycle. Deux phases contribuent à ces objectifs :

- **Une phase d'éveil**, permettant à l'enfant de goûter à la pratique artistique pour éduquer les sens et développer des aptitudes, par la mise en relation du corps et de la sensorialité avec le monde sonore, le mouvement et l'espace.
- **Une phase d'initiation**, permettant de l'amener à découvrir une palette la plus large possible de disciplines, puis d'appivoiser la ou les spécialités artistiques qui l'attirent le plus, en la ou les lui faisant pratiquer.

Parcours diplômants au conservatoire

Les parcours diplômants donnent accès à un ensemble d'enseignements permettant d'acquérir progressivement l'ensemble des compétences visées - cf. *section I-B*. Ils sont structurés par cycle. Chaque cycle s'organise sur une durée pluriannuelle, le nombre d'années et le volume horaire global est adaptable en fonction des besoins et de la maturité de chaque élève, et se définit par une coloration spécifique fondant sa raison d'être.

Cycle 1

Le cycle 1 est orienté sur le développement des facultés de l'élève au travers de son art, dans le but de construire une motivation profonde et des bases de méthode et de culture. La pratique est ainsi placée au cœur des approches. Les notions d'interaction, de motivation et de plaisir sont au centre de la pédagogie, laissant une place prépondérante au collectif et au croisement des spécialités.

Cycle 2

Le cycle 2 est orienté sur l'approfondissement et l'élargissement des compétences de l'élève. Sa motivation, construite sur le premier cycle, est alors nourrie par une théorisation adaptée, lui permettant d'avancer consciemment et de structurer sa pratique, sur le fondement des capacités et facultés précédemment éveillées. Ce cycle peut donner lieu à la délivrance d'un Brevet d'Etudes (Musicales, Chorégraphiques ou Théâtrales) dès lors que l'ensemble des compétences attendues sont acquises. Ce cycle permet les orientations suivantes :

- Accéder à un parcours non diplômant, dès sa troisième année dans le cycle (parcours personnalisé sur contrat),
- Accéder à un troisième cycle, après l'obtention du Brevet d'Etudes,
- Accéder à un troisième cycle de préparation à l'entrée en cycle spécialisé ou un Cycle de Préparation à l'Enseignement Supérieur (CPES), après l'obtention du Brevet d'Etudes

Si des passerelles peuvent toujours exister entre ces différentes formules, elles ne poursuivent pas les mêmes objectifs, et sont conçues de manière à s'adapter à chaque profil.

Cycle 3

Le cycle 3 est centré sur la notion d'autonomisation de l'élève, ainsi que sur son développement artistique riche et structuré, afin de le transformer en artiste amateur en capacité de s'insérer dans une vie artistique. Ce cycle est validé par un Certificat d'Etudes Musicales (CEM), Chorégraphiques (CEC), ou Théâtrales (CET) dès lors que l'ensemble des compétences attendues sont acquises.

Cycles préprofessionnels

Les Cycles préprofessionnels sont destinés à approfondir la motivation et les aptitudes des étudiants en vue d'une éventuelle orientation professionnelle, et nécessitent un investissement et un engagement forts de sa part. Accessibles sur examen d'entrée et en fonction des places disponibles, ils dispensent une formation complète en vue d'acquérir les aptitudes requises pour se présenter aux concours d'entrée des établissements d'enseignement supérieur en France ou à l'étranger, et peuvent être validés par un Diplôme National d'Études Chorégraphiques / Musicales / Théâtrales (DNEC / DNEM / DNET), ouvrant la possibilité de postuler par la suite à une formation professionnelle supérieure.

Selon les agréments reçus dans les disciplines, ce cycle prend la forme :

- D'un Cycle menant au diplôme national,
- D'un Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES), pour les disciplines agrémentées dans le cadre du Réseau des Conservatoires GOSB.

Parcours non diplômants au conservatoire

Les parcours non diplômants peuvent être de **deux types différents** :

- **Ils peuvent relever du Parcours Personnalisés sur Contrat (PPC)** dont la pratique collective est l'élément central, éventuellement accompagné d'enseignements complémentaires dans la limite des places disponibles ; pour les élèves qui ne souhaiteraient pas suivre un enseignement aussi soutenu que le nécessite un parcours diplômant.
- **Ils peuvent relever du Parcours d'Accueil individualisé (PAI)** dans le cadre de situation de trouble et/ou de handicap, permettant à l'équipe pédagogique de composer un parcours sur mesure avec l'élève, sa famille et ses accompagnants éventuels.



Modalités de suivi, d'évaluation et de certification pédagogique



Fonctionnement des outils pour le suivi de l'élève

Le projet individuel de formation de l'élève :

Que l'élève s'inscrive dans un parcours diplômant ou non diplômant, le *projet individuel de formation* est le cœur du dispositif de suivi pédagogique. Il peut s'agir d'un document permettant aux équipes de chaque élève d'inscrire, en concertation avec l'enfant et sa famille, les objectifs de formation à atteindre, faisant la synthèse entre :

- Les besoins de l'élève
- Les souhaits de l'élève, voire de sa famille
- Les choix de ses enseignants - *formats de cours, temps forts prévus, objectifs spécifiques*
- Les attendus du cycle - *pour les parcours diplômants*

Ce projet de formation sert de fondement au suivi et à l'évaluation de l'élève. Il est transmis à chaque famille.

Le livret numérique de suivi pédagogique et artistique

Le livret numérique de suivi pédagogique et artistique est alimenté par les enseignants. Il récapitule les temps forts de l'apprentissage de l'élève tout au long de son parcours. Les enseignants versent au fur et à mesure de l'apprentissage de l'élève : les *comptes-rendus de concerts, programmes présentés, appréciations et retours écrits éventuels apportés par les enseignants sur ces moments scéniques, la liste des participations à des projets, les éventuels retours de collègues les ayant conduits, les transcriptions de temps pédagogiques ou de discussions marquantes, les bilans de rencontres avec l'élève ou la famille, les mises à l'écrit d'une discussion avec un autre professeur de l'élève, les temps d'échange avec l'élève pour une autoévaluation, etc.*

Les bulletins

Ils sont écrits par l'équipe pédagogique chaque fin de semestre et ont pour rôle :

- De réaliser un retour synthétique du semestre, au regard des critères retenus - *mettre en lumière les forces comme les points d'amélioration nécessaires,*
- De tracer des perspectives et les évolutions attendues pour la suite, permettant de donner un autre regard sur le bilan - et d'éclairer le cas échéant les enseignants qui les prendront en charge par la suite. *Les perspectives incluent l'orientation de l'élève dans les enseignements suivis dans le cycle - passages en année supérieure en FM et évolution dans les diverses pratiques collectives notamment.*
- Sur la forme, de rendre transparent à l'institution et à la famille l'évolution constatée de l'élève.

Principes généraux pour l'évaluation et pour la validation des acquis

L'évaluation participe du principe même de formation.

Elle vise à :

- Donner à l'élève les outils d'une prise de recul sur sa pratique, afin qu'il mesure ses acquis et puisse se situer dans sa progression personnelle ;
- Ajuster pour chaque élève le dispositif proposé par l'équipe pédagogique afin qu'il parvienne au fil de son parcours au niveau d'autonomie visé ;
- Entretenir le dialogue avec l'élève-et pour les mineurs, avec sa famille- pour l'éclairer sur les décisions prises par le conservatoire, le conseiller sur son orientation, l'aider à définir ou affiner son projet personnel, au regard des différents parcours proposés ;
- Apporter à l'équipe pédagogique des indications précises sur les résultats de l'enseignement dispensé, permettant de modifier chaque fois que nécessaire les démarches et les contenus.

Elle est indispensable pour valider les acquisitions à l'issue des parcours ou cycles conduisant à une certification.

Pour toutes les disciplines, l'évaluation comporte une part de contrôle continu, plus ou moins importante selon les spécialités, les parcours et les niveaux. Elle est conduite par l'équipe pédagogique et intègre aussi une part d'auto-évaluation.

Elle tient compte :

- De la progression dans les acquisitions propres à l'enseignement suivi ;
- De l'assiduité ;
- La régularité dans le travail ;
- La relation aux autres ;
- La participation au travail collectif ;
- L'engagement et la force de proposition

Le contrôle continu est intégralement pris en compte dans l'évaluation finale des parcours ou cycles conduisant à une certification et pour lesquels est également conduite une évaluation sommative.

Quel qu'en soit le niveau, lorsque l'évaluation est menée par un jury, elle est obligatoirement suivie d'un temps d'échange et de communication avec les membres de ce jury.

Tous les éléments de l'évaluation sont inscrits dans le livret numérique de l'élève.

Le détail pour chaque spécialité est décrit dans les chapitres qui suivent.

Parcours études

Lorsque l'équipe pédagogique constate que l'élève possède la maturité nécessaire, en termes de développement artistique comme d'acquisitions, elle peut décider de proposer la validation de son cycle.

Cette procédure s'établit ainsi :

- Inscription de l'élève auprès du bureau de la scolarité
- Délibération de l'équipe pédagogique et/ou du jury selon les modes d'évaluation et rendu d'une décision :
 - De la **validation du cycle**, valant autorisation d'intégrer le cycle suivant, et l'octroi, le cas échéant, du diplôme ou du certificat lié au cycle validé.
 - Du **maintien de l'élève dans son cycle** pour approfondissement dans la limite du nombre d'années possibles. Cette décision doit être motivée, indiquant les critères non remplis.
 - De la **réorientation de l'élève**.

Chaque décision est notifiée à l'ensemble de l'équipe pédagogique, ainsi qu'aux élèves et familles concernés. Les procès-verbaux notamment sont affichés dans les locaux.

Sur le fond, l'équipe pédagogique s'attache à vérifier :

- L'effectivité de la présence et de l'implication de l'élève tout au long du cycle, dans chacune des matières auxquelles l'élève est ou était inscrit.
- L'atteinte des objectifs dans les différents champs de compétences inscrits à son parcours, *au vu du livret numérique de l'élève*.

En fonction de ces éléments est dressé un bilan, des perspectives d'orientation, qui accompagnent la décision.

Outils pour la validation des autres parcours

Les autres parcours - hors parcours adaptés - sont portés chaque année devant l'équipe pédagogique, afin qu'elle puisse donner un avis sur l'orientation de l'élève. Elle peut décider :

- Du prolongement du parcours personnalisé l'année suivante, dans la limite de quatre années maximums.
- La réorientation de l'élève vers un parcours études, s'il en a formulé la demande par écrit et selon l'avis de l'équipe pédagogique,
- La fin de la scolarité,
- La délivrance, si l'élève en a formulé la demande, d'un certificat de parcours.



III. Phases d'éveil et d'initiation

Âges

Tableau des âges	Phase n°1 Eveil	Phase n°2 Initiation	Parcours découverte
Musique	4 à 5 ans	6 à 7 ans	-
Théâtre	-	7 ans	8 à 14 ans
Artistique (danse et musique conjointement)	4 à 5 ans	6 à 7 ans	
Jardin des arts (danse, musique, théâtre conjointement)	-	6 ans	

Organisation

Phase 1 - Eveil

- Un cours hebdomadaire collectif (45 minutes)

Phase 2 - Initiation

Un cours collectif hebdomadaire au choix :

- Cours collectif d'initiation musicale (1 heure)
- Cours collectif d'initiation artistique musique et danse (1 heure)
- Cours collectif d'initiation « Jardin des Arts » musique, danse et théâtre (6 ans).
- Cours collectif d'initiation théâtre (1 heure)

Pour les musiciens en initiation 1 (6 ans), un atelier facultatif de découvertes instrumentales, permettant à l'enfant de pratiquer une diversité de disciplines instrumentales et d'effectuer ainsi plus clairement son choix d'orientation pour l'année suivante. Cet atelier facultatif propose plusieurs séances consécutives d'exploration d'une discipline instrumentale, en petit groupe, permettant la découverte de plusieurs disciplines sur l'année scolaire en fonction des possibilités des professeurs d'instruments.

Pour les musiciens en initiation 2 (7 ans), une initiation instrumentale de 20 minutes par semaine est possible, permettant à l'enfant de pratiquer une discipline instrumentale sans attendus techniques. Cette initiation facultative se déroule sur l'année scolaire en fonction des choix hiérarchisés de l'enfant, de trois (minimum) à cinq instruments et des places disponibles.

Poursuite du parcours. Intégration d'un premier cycle en musique, danse ou théâtre.

- La direction répartit les élèves en fonction de leurs choix et des places disponibles.



- Les élèves souhaitant intégrer un parcours musical réalisent un choix hiérarchisé de trois (minimum) à cinq instruments via une fiche dédiée en ligne, ou conservent la pratique instrumentale de l'année d'initiation 2.

IV. Parcours en Danse

L'ensemble des enseignements en Danse sont dispensés sous une forme collective.

Dominantes proposées

Le conservatoire propose un enseignement chorégraphique dans les dominantes suivantes :

- Classique
- Contemporain
- Jazz

Avec choix d'une dominante.



Parcours étude

Cycle 1

Le premier cycle est avant tout le moment de l'acquisition des éléments techniques et du vocabulaire de base.

Accès. A partir de 8 ans.

Durée du cycle. De trois à cinq ans.

Organisation

Phase	Temps hebdomadaire
Phase 1	Deux cours de danse de la dominante (1h) Un cours de danse de la complémentaire (1h)
Phase 2	Deux cours de danse de la dominante (1h15) Un cours de danse de la complémentaire (1h)
Phase 3	Deux cours de danse de la dominante (1h30) Un cours de danse de la complémentaire (1h)

Les apports de formation musicale, d'anatomie-physiologie et de culture chorégraphique, comme les initiations aux différentes esthétiques de la danse sont assurés par l'équipe pédagogique (enseignants et artistes invités) durant les cours hebdomadaires et les stages.

Cycle 2

Le Brevet d'Études Chorégraphiques (BEC) valide l'acquisition d'une formation de base qui permet à l'élève de tenir sa place dans une pratique scénique collective d'une manière relativement autonome.

Accès Accessible à partir de 11 ans, et dès la validation d'un premier cycle.

Durée du cycle : De 3 à 5 ans.

Organisation Les élèves ont choisi une dominante entre classique et contemporain.

Phase	Temps hebdomadaire
Phase 1	Deux cours de danse de la dominante (1h30) Un cours de danse de la complémentaire (1h)
Phase 2	Deux cours de danse de la dominante (1h30) Un cours de danse de la complémentaire (1h)
Phase 3	Deux cours de danse de la dominante (1h30) Un cours de danse de la complémentaire (1h)

Les apports de formation musicale, d'anatomie-physiologie et de culture chorégraphique, comme les initiations aux différentes esthétiques de la danse sont assurés par l'équipe pédagogique (enseignants et artistes invités) durant les cours hebdomadaires et les stages.

En classique, les élèves pourront choisir de valider un parcours avec ou sans pointes, sur conseils de l'équipe pédagogique. Les pointes n'étant pas un outil anodin, les professeurs peuvent déconseiller leur pratique pour des raisons de santé – *risques d'entrave à la croissance, de déformation osseuse, ou autres pathologies.*

Cycle 3

Le Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC) valide un ensemble de modules visant l'autonomie de l'élève dans la conduite de son projet artistique et sa capacité à s'insérer dans les pratiques amateurs d'un territoire.

Accès Dès obtention du Brevet d'Études Chorégraphiques.

Durée du cycle : En moyenne de deux à six ans.



Organisation.



Phase	Temps hebdomadaire
Phase 1	Deux cours de danse de la dominante (2h) Un cours de danse de la complémentaire (1h30 à 2h), Enseignements complémentaires sous forme de stages ou d'ateliers
Phase 2	Deux cours de danse de la dominante (2h) Un cours de danse de la complémentaire (1h30 à 2h), Enseignements complémentaires sous forme de stages ou d'ateliers

Les apports de formation musicale, d'anatomie-physiologie et de culture chorégraphique, comme les initiations aux différentes esthétiques de la danse sont assurés par l'équipe pédagogique (enseignants et artistes invités) durant les cours hebdomadaires et les stages.

Les élèves en danse classique obtiennent le CEC avec l'option pointes ou demi-pointes, selon la formation reçue.

Autres parcours

Parcours Personnalisé sur Contrat

Accès Dès le milieu du second cycle, sur demande de l'élève ou de sa famille et après avis des équipes pédagogiques.

Durée du parcours : Maximum sur quatre ans.

Organisation Un atelier hebdomadaire, et tout aménagement jugé nécessaire par l'équipe pédagogique.

Suivi Chaque année, l'équipe pédagogique observe le remplissage des objectifs formulés par le projet de formation de l'élève, et répond à la demande de l'élève de prolonger son parcours.

Parcours Adapté

Accès Tout élève porteur d'un handicap, d'un ou d'un besoin spécifique lié à son développement peut demander un parcours adapté.

Durée du parcours : Un parcours adapté n'a pas de limite de durée.

Organisation Le parcours adapté laisse toute liberté à l'équipe pédagogique, avec l'aide du référent handicap, pour concevoir une formation sur mesure en fonction des besoins et des envies de l'élève.

Suivi L'équipe pédagogique suit l'avancement de ces parcours.

Danses urbaines

Accès Ouvert aux enfants à partir de 8 ans et jusqu'à 11 ans, puis aux adolescents à partir de 12 ans et aux adultes souhaitant explorer sous forme d'ateliers hebdomadaires les différentes facettes des danses urbaines. Cette discipline peut être adoptée comme discipline complémentaire pour le parcours étude.

Durée du parcours : Pas de limitation.

Principaux dispositifs pédagogiques complémentaires

Stages

Les stages permettent de découvrir ou approfondir une esthétique chorégraphique particulière, avec ou sans invitation d'une personnalité extérieure spécialiste - *danses du monde, folklore, baroque, urbaines, comédie musicale, théâtre gestuel, etc.*

Ils peuvent être obligatoires ou complémentaires, selon les parcours suivis par les élèves, et regroupent les élèves des esthétiques classiques, jazz et contemporaines.

Les stages peuvent être organisés en partenariat avec le réseau des conservatoires du Grand Orly Seine Bièvre, et se déployer sur un ou plusieurs établissements du réseau.

Modules complémentaires

Les modules complémentaires permettent de découvrir ou approfondir des notions transversales liées à la pratique chorégraphique, avec ou sans invitation d'une personnalité extérieure spécialiste. Sont notamment proposés :

- Anatomie Physiologie
- Culture Chorégraphique,
- Improvisation et Composition
- Formation musicale danseur
- Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)
- Notation du mouvement



V. Parcours en Musique

Parcours étude



Cycle 1

La pratique instrumentale et/ou vocale est, dès le début, collective, et s'adjoit peu à peu d'une pratique individuelle en fonction des acquisitions nécessaires à la réalisation musicale et à la progression de l'élève.

Accès

- **Instrument** : à partir de 8 ans (ou scolarisé en CE2)
- **Chant lyrique** : en fonction de la physiologie de chacun des élèves.

Durée du cycle De trois à cinq ans.

Organisation Le premier cycle s'organise autour de deux à trois enseignements :

- **Un enseignement en grand groupe**, d'une durée d'une heure
- **Un enseignement à caractère individuel** centré autour de la discipline dominante, d'une durée de trente minutes
- **Un enseignement en pratique collective**, dirigée ou non dirigée (possible à partir de la troisième année d'apprentissage pour les orchestres).

Le cours d'apprentissage en grand groupe, permettant le développement des compétences de culture et de formation musicale, peut être appliqué à l'instrument, selon les dispositifs.

Le cours d'apprentissage individuel peut être organisé sous forme de petit groupe de manière ponctuelle en fonction des besoins pédagogiques.

Cycle 2

Le Brevet d'Études Musicales (BEM) valide l'acquisition d'une formation de base qui permet à l'élève de tenir sa place dans une pratique musicale de manière relativement autonome.

Durée du cycle : De trois à cinq ans.

Organisation

- **Un cours de formation instrumentale ou vocale** de quarante-cinq minutes à caractère individuel.
- **Un cours de culture et formation musicale** d'une durée d'une heure trente, incluant la réalisation ou la participation à des projets donnant lieu à des restitutions publiques instrumentales et/ou vocales.
- **Un cours de pratique collective** permettant à l'élève de se confronter durant le cycle à plusieurs situations différentes, qu'elle soit dirigée ou non.
- **Un ou plusieurs enseignements complémentaires** optionnels, sous formes d'ateliers ou d'enseignements divers.

Cycle 3

Le Certificat d'Etudes Musicales (CEM) valide un ensemble de modules visant l'autonomie de l'élève dans la conduite de son projet artistique et sa capacité à s'insérer dans les pratiques amateurs d'un territoire.

Accès. Dès obtention du Brevet d'études Musicales.

Durée du cycle. De deux à quatre ans.

Organisation.

- **Un enseignement instrumental ou vocal** d'une heure.
- **Un module de culture et formation musicale** d'une durée de deux heures, avec au choix, un cours de culture et formation musicale.
- **Un module de pratique collective,**
- **Un ou plusieurs modules complémentaires** optionnels, sous formes d'ateliers ou d'enseignements divers.



Cycles de préprofessionnalisation

Ces cycles de préparation à la pratique professionnelle et à l'entrée, le cas échéant, dans l'enseignement supérieur, sont destinés aux élèves dont les aspirations, la motivation et les aptitudes permettent d'envisager l'aventure professionnelle. Ils sont accessibles sur examen d'entrée, et donnent accès à un Diplôme National d'Etudes Musicales (DNEM) ou un certificat de parcours selon les cas.

Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)

Le règlement général du CPES est fixé par un document réglementaire relevant du réseau des conservatoires. S'y référer pour toute information.

Cycle Spécialisé

Ce cycle est ouvert aux disciplines non concernées par l'agrément CPES obtenu pour le réseau. Le fonctionnement du cycle est similaire au CPES, le règlement du réseau est applicable pour ce cycle également.

Autres parcours

Parcours personnalisé sur Contrat

Le parcours personnalisé s'organise autour de la pratique collective.

Accès Dès le milieu du second cycle, sur demande de l'élève ou de sa famille et après avis des équipes pédagogiques.

Durée du parcours : Maximum sur quatre ans.

Organisation : La pratique collective est la dominante du parcours, un cours de soutien instrumental ou vocal de 30 minutes peut-être proposé à l'élève. Un enseignement en culture et formation musicale peut être suivi, en plus ou à la place de la pratique collective.

Suivi : Chaque année, l'équipe pédagogique observe le remplissage des objectifs formulés par le projet de formation de l'élève, et répond à la demande de l'élève de prolonger son parcours.

Parcours adaptés

Accès : Tout élève porteur d'un handicap, d'un trouble ou d'un besoin spécifique lié à son développement peut demander un parcours adapté.

Durée du parcours : Un parcours adapté n'a pas de limite de durée.

Organisation : Le parcours adapté laisse toute liberté à l'équipe pédagogique, avec l'aide du référent handicap, pour concevoir une formation sur mesure en fonction des besoins et des envies de l'élève.

Suivi : L'équipe pédagogique suit l'avancement de ces parcours.

Principaux dispositifs de pratique collective

Pratiques collectives en grand groupe

Règles de répartition. La répartition dans les différents ensembles (ateliers, orchestres, chorales etc.) est réalisée par l'équipe pédagogique, en fonction des souhaits et besoins de l'élève et de sa famille le cas échéant, ainsi que de l'équilibrage nécessaire entre les différentes formations. Certaines sont accessibles de manière ouverte et optionnelle, selon leur fonctionnement interne.

Organisation. Les ensembles peuvent fonctionner, sous forme hebdomadaire et/ou par sessions. La préparation de concerts peut occasionner, de manière ponctuelle, des répétitions supplémentaires, se déroulant en dehors des horaires habituels, ou remplacer des enseignements hebdomadaires dans le cadre d'un projet.

Musique de chambre

Premier cycle et début de deuxième cycle. Un cours hebdomadaire sous forme de périodes courtes entre chaque petites vacances.

Milieu de deuxième cycle et troisième cycle. Un cours hebdomadaire, sous forme de périodes couvrant 1 à 3 trimestres. Priorité est donnée aux élèves validant le cycle et aux pianistes.

Cours de formation et culture musicale

Règles de répartition. La répartition dans les différents cours est réalisée par l'équipe pédagogique, en fonction des souhaits et besoins de l'élève et de sa famille le cas échéant, ainsi que de l'équilibrage nécessaire entre les divers cours proposés.

Organisation. Chaque dispositif possède une organisation spécifique en fonction du cycle et de la famille d'instruments considérée et de l'équipe pédagogique.

VI. Parcours en Théâtre

Phase d'éveil et d'initiation

Offre partagée avec les spécialités danse et musique

- Un cours hebdomadaire collectif (45 minutes)



Parcours découverte

- Phase 1 – de 8 à 10 ans (1h30) - Découverte de la pratique ludique et collective du théâtre.
- Phase 2 – de 11 à 12 ans (1h30) – Découverte des imaginaires et de leurs mises en jeu
- Phase 3 dite « Passerelle » - 13/14 ans (2h) – Découverte de l'art de l'acteur

Parcours études

Cycle 1 de détermination

Ce cycle permet une approche de l'art théâtral à travers une confrontation aux enjeux fondateurs d'un apprentissage.

Accès A partir de 15 ans.

Durée du cycle : En moyenne d'un à deux ans.

Organisation

- Un cours collectif d'interprétation d'une durée de deux heures.
- Un atelier mouvement d'une durée de deux heures
- Des stages ponctuels peuvent être organisés en fonction des choix pédagogiques, (découvertes et approfondissements : *voix ; masques ; doublage, etc.*)

Cycle 2 Enseignement des bases

Le Brevet d'Études Théâtrales (BET) valide l'acquisition d'une formation de base qui permet à l'élève de tenir sa place dans une pratique scénique collective d'une manière relativement autonome.

Accès Accessible à partir de 16 ans.

Durée D'un à deux ans.

Organisation

- 4h00 de cours collectifs par semaine dont 3h d'interprétation minimum.
- Des stages ponctuels peuvent également être organisés en fonction des choix pédagogiques, (découvertes et approfondissements : *voix ; masques ; doublage, etc.*)

Cycle 3 Approfondissement des acquis / possible obtention d'un CET

Le parcours est organisé à l'échelle du réseau garantissant ainsi le nombre d'heures et les contenus préconisés. Se référer au règlement des études réseau qui en fixe les modalités.

Le Certificat d'Études Théâtrales (CET) valide la capacité de l'élève à mener, en autonomie, son projet artistique.

Accès. Dès obtention du brevet d'études théâtrales.

Durée du cycle. En moyenne de deux à trois ans.

Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)

Le règlement général du CPES est fixé par un document réglementaire relevant du réseau des conservatoires. S'y référer pour toute information. Les élèves de CPES peuvent également accéder au Diplôme National d'Études Théâtrales (DNET).

Parcours non diplômants

Parcours programme

Le département théâtre peut concevoir et proposer des parcours programmes. Il s'agit de partager les ressources pédagogiques et artistiques dont il dispose pour construire en autonomie ou en partenariat, en fonction des besoins, un accompagnement adapté.

En particulier, il peut proposer un parcours personnalisé, notamment à l'intention de personnes qui consacrent beaucoup de temps à leurs études ou leur vie professionnelle, ou encore de celles qui ont achevé le parcours études (cas des anciens élèves). Pour ces personnes, qui constituent des cas particuliers, il peut être proposé un parcours conçu en concertation entre l'élève et l'équipe pédagogique, puis validé par la direction. Ce parcours consiste par exemple à suivre uniquement certains cours ou ateliers du département théâtre, ainsi que des cours ou ateliers dans d'autres spécialités.

Accès : Dès le second cycle, sur demande de l'élève ou de sa famille et après avis des équipes pédagogiques.

Durée du parcours : Maximum sur quatre ans.

Organisation : Un cours hebdomadaire, et tout aménagement jugé nécessaire par l'équipe pédagogique.

Suivi : Chaque année, l'équipe pédagogique observe la réalisation des objectifs formulés par le projet de formation de l'élève, et répond à la demande de l'élève de prolonger son parcours.

Parcours adapté

Accès : Tout élève porteur d'un handicap ou d'un besoin spécifique lié à son développement peut demander un parcours adapté.

Durée du parcours : Un parcours adapté n'a pas de limite de durée.

Organisation : Le parcours adapté laisse toute liberté à l'équipe pédagogique, avec l'aide du référent handicap, pour concevoir une formation sur mesure en fonction des besoins et des envies de l'élève.

Suivi : La commission suit l'avancement de ces parcours.

VII. Double-parcours

Les doubles-parcours permettent le suivi de plusieurs disciplines principales, internes à un domaine ou entre deux domaines.

Les modalités des parcours respectent l'intégrité de chacun des parcours, moyennant quelques adaptations si nécessaire. Un module validé pour une dominante l'est pour les deux.

Les double-parcours sont réalisés sur demande de l'élève ou de sa famille, et soumis à l'avis conforme de l'équipe pédagogique.

Il est notamment possible :

Dans un même domaine artistique :

- **A partir du deuxième cycle**, cumuler une dominante en Danse Classique, Danse Jazz et Danse contemporaine – jusqu'à 6 cours hebdomadaires
- **A partir du deuxième cycle**, cumuler une dominante instrumentale avec une autre

Entre deux domaines artistiques :

- **A partir du premier cycle**, cumuler une Dominante Musicale avec une Dominante en Danse
- **A partir du premier cycle**, cumuler une Dominante Musicale avec la Dominante en Théâtre
- **A partir du premier cycle**, cumuler une Dominante Danse avec la Dominante Théâtre

VIII. Centre de Ressources

Le Conservatoire du Kremlin-Bicêtre permet aux artistes amateurs de trouver des ressources pour leur pratique. Il donne accès :

- **Aux prêts de salles** pour la pratique artistique, sous réserve de disponibilité
- **A un soutien ponctuel par des artistes enseignants** pour les groupes constitués dans le cadre d'un projet spécifique
- **Aux pratiques collectives**, compléments de parcours et stages

